

LA NATURE JURIDIQUE DE L'EAU

Arnaud GAONAC'H,

L'auteur, est docteur en droit, et auteur de nombreux articles sur le droit de l'eau, notamment pour la Revue de droit rural.

En apparence, rien n'est plus banal, plus répandu que l'eau. Pourtant, le juriste a eu le plus grand mal à élaborer un droit pour régir cette ressource. Nous sommes loin d'une situation parfaite aboutissant à l'instauration d'un régime juridique unique. Pour arriver à ce résultat, il faut préalablement résoudre la question de la nature juridique de l'eau. Comme l'eau de mer, l'eau douce est une chose commune. Mais en raison de sa valeur économique, sociale et environnementale, il est nécessaire de retenir une notion plus précise, la « valeur commune ». Cette nouvelle catégorie juridique est en contradiction avec toute notion d'appropriation.

L'eau doit profiter à la communauté la plus large qui soit : l'humanité. Le statut international de l'eau impose que la qualification de valeur commune soit rattachée à celle de patrimoine commun de l'humanité.

Toutes les eaux ne sont pas communes. Il existe encore une catégorie d'eaux privées (eaux closes; eaux pluviales, eaux domestiques...). Toutefois, dans les régimes actuels de l'eau, un certain nombre de dispositions témoignent du caractère commun de l'eau.

Le législateur a une conception restrictive des droits privatifs sur les eaux de source, eaux minérales, eaux souterraines. Le droit de riveraineté est aussi en pleine mutation. Longtemps, il a été réservé aux seuls riverains. Cette attribution exclusive était en contradiction avec le caractère commun de l'eau. L'objet de cet ouvrage est d'indiquer les raisons pour lesquelles le droit de l'eau connaît de telles difficultés d'interprétation et d'apporter quelques solutions. Il est destiné à tous les acteurs et utilisateurs de l'eau qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé : administrations, collectivités locales, entreprises, avocats spécialisés, universitaires, associations pour l'environnement. Il intéressera également les usagers désireux d'en savoir plus et de connaître leurs droits sur cette ressource.

EDITIONS JOHANET

60, rue du dessous des berges - 75013 - Paris

Tél : 01.44.48.78.78 - Fax : 01.42.40.26.26

LA NATURE JURIDIQUE DE L'EAU

Arnaud GAONAC'H



TABLE DES MATIERES

Abréviations

Préface

Introduction

TITRE 1 : LA QUALIFICATION DE LA CHOSE COMMUNE

◆ **Sous-titre I : Valeur commune de l'humanité**

⇒ Chapitre I : L'eau : valeur commune

Section I : Une catégorie juridique en contradiction avec la notion d'appropriation

Section II : Une nouvelle catégorie du droit des biens

⇒ Chapitre II : Une valeur du patrimoine commun de l'humanité

Section I : Eau et patrimoine commun

Section II : L'eau au service de l'humanité

◆ **Sous-titre II : Les limites à la qualification de chose commune : les eaux privées**

⇒ Chapitre I : Les eaux closes

Section I : La notion d'eau close de la loi du 29 juin 1984

Section II : Un système de préférence en contradiction avec le caractère commun de l'eau

⇒ Chapitre II : Les résidus privés

Section I : Les canaux

Section II : Les eaux pluviales

Section III : Les eaux domestiques

⇒ Chapitre III : Les droits fondés en titre

Section I : Existence légale d'un droit d'eau

Section II : Nature juridique des droits fondés en titre

TITRE 2 : LA NOTION DE CHOSE COMMUNE DANS LES REGIMES DE L'EAU

◆ **Sous-titre I : Organisation administrative de l'eau**

⇒ Chapitre I : Administration centrale : un esprit de concertation autour des problèmes de l'eau

Section I : Ministère de l'environnement

Section II : Organes interministériels de l'eau

⇒ Chapitre II : Administration déconcentrée : La planification et la conciliation des usages de l'eau

Section I : Préfet coordonnateur de bassin

Section II : Les schémas d'aménagement

Section III : Les institutions départementales

⇒ Chapitre III : Administrations spécialisées

Section I : Conseil supérieur de la pêche

Section II : Agences financières de bassin

◆ **Sous-titre II : Les eaux communes**

⇒ Chapitre I : Conception restrictive des droits privatifs

Section I : Les eaux de source

Section II : Les eaux souterraines

Section III : Les eaux destinées à la consommation humaine

⇒ Chapitre II : Conception extensive du droit de rive

Section I : La répartition de l'eau de l'article L.232-5 du Code rural

Section II : Le règlement des conflits occasionnés par le droit de rive

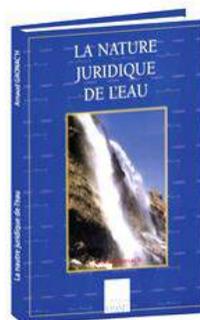
Section III : Accès du non riverain à la valeur commune

Conclusion

Bibliographie

Index

La nature juridique de l'eau



Format 16 x 24

92 pages

ISBN : 978-2-9000-8649-0

L'objet de cet ouvrage est d'indiquer les raisons pour lesquelles le droit de l'eau connaît de grandes difficultés d'interprétation et d'apporter quelques solutions. Il est destiné à tous les acteurs et utilisateurs de l'eau qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé.

Plus d'informations sur www.editions-johanet.com

BON DE COMMANDE

A retourner à : Editions Johanet, 60 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Tél : 01 44 84 78 78

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

E-mail :

N° de TVA intracommunautaire :

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage « *La nature juridique de l'eau* » au prix de 48,00 € TTC port inclus.

Règlement : ci-joint à réception de l'ouvrage

Date : Signature :